



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/PFA/INF/2

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Questions relatives au bâtiment: Rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

Résumé: Le présent document fournit des informations sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège.

Unité auteur: Département de la gestion des locaux (FACILITIES).

Documents connexes: GB.309/PFA/BS/2(&Corr.), GB.309/PFA/11/1, GB.309/PV, GB.310/PFA/BS/1 et GB.312/PFA/5(&Corr.).

Introduction

1. A sa 309^e session (novembre 2010), le Conseil d'administration a approuvé un plan complet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT¹, ainsi que le remplacement des 16 ascenseurs principaux du bâtiment². Des rapports sur l'état d'avancement des travaux de rénovation ont été soumis au Conseil d'administration à ses 310^e et 312^e sessions³. Le présent document fournit des informations sur ce qui s'est passé pendant la période de novembre 2011 à février 2012.

Remplacement des ascenseurs

2. La procédure internationale d'appel d'offres pour le remplacement des 16 ascenseurs principaux du bâtiment est arrivée à son terme. Des soumissions ont été reçues de trois entreprises. L'évaluation technique de ces soumissions a été effectuée avec l'assistance d'un expert extérieur indépendant. Sur la base des résultats de l'évaluation technique et d'une comparaison entre les offres financières, le Trésorier et contrôleur des finances, sur la recommandation du Comité des contrats, a décidé d'attribuer un contrat d'une valeur de 3 983 542 francs suisses. Comme le contrat passé avec l'expert extérieur représente un coût moins élevé que l'allocation budgétaire approuvée, le coût total du remplacement devrait être inférieur d'environ 100 000 francs suisses au montant prévu.
3. Le contrat portant sur le remplacement stipule qu'au moins cinq ascenseurs (sur huit) doivent rester en service à chaque extrémité du bâtiment de manière à éviter une attente excessive. Dans ces conditions, le remplacement des ascenseurs ne sera pas achevé avant la fin de 2013.

Diagnostic amiante

4. Un diagnostic amiante complet du bâtiment a commencé en août 2011. Pour sauvegarder la santé et la sécurité du personnel du BIT et des employés de l'entrepreneur chargé d'établir ce diagnostic, toutes les mesures ont été prises en conformité avec les réglementations cantonales.
5. A la fin de 2011, le diagnostic avait couvert les espaces cuisine et cafétéria des niveaux R1 et R2 ainsi que toutes les zones des étages 1 à 11 du bâtiment. Le diagnostic réalisé dans ces zones a permis de mettre en évidence la présence d'amiante là où on l'attendait, notamment dans la couche de colle entre les carreaux de sol en linoléum et les dalles de béton des espaces toilettes, dans les joints des conduites de ventilation et de chauffage et dans les cloisons de séparation entre les bureaux. Pour assurer de bonnes conditions d'évacuation et de confinement de l'amiante localisé, les conclusions du diagnostic ont été prises en compte dans le cahier des charges détaillé de la demande de propositions concernant la rénovation des espaces cuisine et cafétéria, et le seront également dans le cahier des charges pour les travaux de rénovation des étages 1 à 11.

¹ Document GB.309/PV, paragr. 294. Pour plus de détails concernant le plan, voir le document GB.309/PFA/BS/2(&Corr.).

² Documents GB.309/PV, paragr. 296, et GB.309/PFA/11/1.

³ Documents GB.310/PFA/BS/1 et GB.312/PFA/5(&Corr.).

6. Pendant la période de janvier à avril 2012, le diagnostic couvrira les zones restantes du bâtiment, notamment les espaces de service à l'extrémité nord du bâtiment et les salles de réunion à l'extrémité sud.
7. Le Bureau continuera de prélever des échantillons d'air, notamment pendant toute la durée des travaux de rénovation, afin de s'assurer que la qualité actuelle de l'air est conforme aux normes strictes en vigueur en Suisse.

Les cuisines

8. La procédure internationale d'appel d'offres pour effectuer les réparations structurelles des sols, du système de ventilation, de la plomberie et des installations électriques dans les espaces de cuisine a été lancée en février 2012. Comme indiqué plus haut, le cabinet de consultants qui a aidé le Bureau à rédiger les spécifications l'aidera aussi à évaluer les offres soumises et à surveiller les travaux de rénovation proprement dits. Afin de limiter le plus possible les inconvénients pour le personnel du BIT et les visiteurs, il est prévu de faire démarrer les travaux tout de suite après la session de 2012 de la Conférence internationale du Travail. Le restaurant et la cafétéria resteront ouverts pendant toute la durée de la rénovation.

Pilote du projet

9. Afin d'obtenir le rapport qualité-prix optimal, et sur les conseils des experts de l'Institut pour le droit suisse et international de la construction à l'Université de Fribourg, le Bureau a décidé d'organiser deux appels d'offres séparés pour les services d'un «pilote du projet», plutôt qu'un appel d'offres global, comme il était prévu initialement. Le premier, qui a été lancé en novembre 2011, couvre toutes les activités préparatoires, notamment la rédaction du cahier des charges pour les différents éléments du projet, et le second portera sur le suivi des travaux de rénovation des étages 1 à 11 du bâtiment. Le premier contrat sera probablement attribué en mars ou avril 2012, c'est-à-dire cinq mois plus tard que prévu au départ. Les travaux de rénovation proprement dits vont sans doute accuser un retard similaire, mais il est toujours prévu de les faire démarrer dans le courant du premier semestre de 2013.

Annexe

10. Le projet de rénovation prévoit la construction d'un espace de bureaux provisoires (annexe) sur les terrains de l'OIT. Le processus d'élaboration du cahier des charges en vue de l'appel d'offres international correspondant s'est achevé en octobre 2011. En novembre 2011, le Bureau a communiqué le cahier des charges au gouvernement du pays hôte pour s'assurer de la conformité aux normes et réglementations locales. Les discussions avec le gouvernement du pays hôte se poursuivaient au moment de la rédaction du présent rapport.

Administration du projet

11. Le Comité directeur du projet a continué de se réunir chaque mois pour examiner les différents aspects politiques et pratiques du projet. Le Syndicat du personnel a été invité à assister en tant qu'observateur à la réunion du Comité directeur de janvier 2012 et sera invité aux futures réunions chaque fois que seront inscrites à l'ordre du jour des questions concernant directement le personnel. L'équipe du projet a tenu sa première réunion officielle pour discuter du remplacement des ascenseurs et de la rénovation des cuisines.

Communication

12. Dans le cadre de la stratégie de communication concernant le projet, le Bureau fournit sur ses sites Internet et Intranet des informations qui sont régulièrement mises à jour. L'équipe du projet présente régulièrement des exposés aux réunions des responsables opérationnels et prévoit d'organiser des séances de discussion ouverte aux niveaux des secteurs et des départements afin que l'ensemble du personnel soit dûment informé et ait la possibilité de faire des suggestions et de faire part de ses préoccupations à l'équipe de projet.

Relations avec le gouvernement du pays hôte

13. Des discussions informelles ont eu lieu à différents niveaux avec les autorités du pays hôte au sujet du plan directeur «Jardin des Nations», et notamment du rezonage de deux parcelles non stratégiques que l'OIT envisage de céder ou de vendre pour financer en partie la phase finale du projet de rénovation (2016-2018). Une fois que l'OIT, l'Organisation mondiale de la santé et l'Office des Nations Unies à Genève seront en mesure de lever leurs réserves à l'égard de la législation initialement proposée concernant ce plan directeur, que la législation correspondante et les mesures de rezonage et de planification auront été adoptées et que les discussions avec les autorités helvétiques seront terminées, le Bureau pourra soumettre officiellement une proposition concernant le devenir de ces deux parcelles, pour approbation par le Conseil d'administration.

Genève, le 21 février 2012